

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2316

16 octobre 2007

# **SOMMAIRE**

Advanced Supplies Investments S.A 111122	Moventum S.C.A
Argolin S.A111148	NIKKO BANK (Luxembourg) S.A 111168
Bad Saeckingen Properties S.à r.l111153	NOC Luxembourg S.A111164
Ball Luxembourg S.à r.l111123	Oakland Investment S.A111155
Citi Umbrella Sicav111135	Oriflame Cosmetics S.A111149
Condor International S.A111153	Personal Training Luxembourg Sarl111131
Contact Peintures S.à r.l111133	Pradera Central Olomouc S.à r.l111163
Cutec S.A111168	PT Luxembourg S.à r.l111131
Dame Luxembourg S.à r.l111153	Qosimo Investments S.à r.l111160
ECM Real Estate Investments A.G111164	Ramey S.àr.l111160
<b>EM</b> Promotions, <b>S</b> .à r.l <b>111145</b>	Richbourg Invest S.A
Fibart S.A111145	Rolub S.A111147
Fortis L Fund111147	SBSM S.A111166
Geo-Bildinx s.àr.l111163	Sky Chart S.A111122
Geo-Bildinx s.àr.l111167	Sonoco-Alcore S.à.r.l111164
GK-Lux TP S.à r.l111143	<b>Strategy Fund111151</b>
hf integral111142	
Immo Lorena S.A	111148
ING PFCE Finco S.à r.l	The Bridge Group S.A111135
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l111168	The Bridge Group S.A111144
ING PFCE Top Holdco S.à r.l111160	Thillco111144
Investart S.A111122	Trattoria SA111133
Kira S.A	Tuscani S.A
L'Arcobaleno	<b>VECTIS Group S.A.</b>
Lema S.A111152	Vectis PSF111143
Lux Publicité S.A111155	Venice Consulting S.A111148
Mobsat Gérance S.à r.l	WP Roaming IV S. à r.l



# Investart S.A., Société Anonyme, (anc. Sky Chart S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 119.036.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SKY CHART S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 119 036 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2014 du 26 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la société en INVESTART S.A. et modification subséquente de l'article 1 er alinéa 1 er des statuts.
  - 2 Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en INVESTART S.A.

En conséquence, l'article 1 er alinéa 1 er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er alinéa 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de INVESTART S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21276. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007. Référence de publication: 2007110891/211/46. J. Elvinger.

(070126239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Advanced Supplies Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour ADVANCED SUPPLIES INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110876/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04762. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Ball Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 131.593.

# **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirty first of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### Appears:

BALL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The founder is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

# Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is BALL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any parent company, subsidiary, or sister company, or any other company associated, with or related, in any way with the Company, or the said parent company, subsidiary or sister company, regardless on whether the Company has any direct or indirect financial or other interest in such company, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily



transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand hundred five euros), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.
  - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
  - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

# **M**anagement

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of each member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, each manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, each manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the



person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

A Manager can represent more than one manager.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

# **Shareholders decisions**

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings, in a case of a single shareholder by resolution of such shareholder.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Written notices convening a shareholder's meetings and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the meeting, it may be validly held without prior notice.

Any shareholder may act at any shareholder's meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means any other person who need not to be a shareholder.

Each shareholder may participate in a shareholder's meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

# Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.



**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of incorporation.

# Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The shareholder meeting by majority vote determined by the law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

# **Applicable Law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

# Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

# Subscription - Payment

All the 125 (one hundred twenty-five) shares representing the capital have been entirely subscribed by BALL EURO-PEAN HOLDINGS S.à r.l, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company ww, proof of which has been duly given to the notary.

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,400.- euro.

# General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
- a) Mr Gerard Becquer, réviseur d'entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- b) Mr Gerd Schildgen, executive manager, with professional address at 39, Landsberger Strasse, D-41564 Greven-broich, Germany
- c) Mr Douglas Bradford, Vice President and Controller, with professional address at 10 Longs Peak Drive Broomfield, CO 80021-2510 USA.



In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of any one of the managers.

2) The Company shall have its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît

BALL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l, une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera BALL LUXEMBOURG S.à r.l.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autres manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toutes sociétés les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société mère, filiale ou société soeur, ou toute autre société d'une manière ou d'une autre liée à ou en relation avec la Société ou aux dites société mère, filiale ou société soeur dans lesquelles la Société a ou non un intérêt financier, ou autre, direct ou indirect sous quelque forme que ce soit, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur le sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la



Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

# Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.
  - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
  - **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.



Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procèsverbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

# Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales, ou dans le cas d'un associé unique par résolution de l'associé unique.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale, l'assemblée générale peut se tenir valablement sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être un associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.



# **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dividende intérimaire

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

# Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

## Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BALL EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.400,- euros.

# Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
- a) Monsieur Gerard Becquer, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- b) Monsieur Gerd Schildgen, executive manager, avec adresse professionnelle au 39, Landsberger Strasse, D-41564 Grevenbroich, Germany
- c) Monsieur Douglas Bradford, Vice President et Controller, avec adresse professionnelle au 10 Longs Peak Drive Broomfield, CO 80021-2510 USA.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 20, rue Eugène Ruppert, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24904. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110666/211/446.

(070126920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Personal Training Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. PT Luxembourg S.à r.l.).

#### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.271.

In the year two thousand seven, the twenty third day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PT LUXEMBOURG Sàrl, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 129 271 (the Company). The Company has been incorporated on May 21, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1681 of August 9, 2007.

There appeared USA PT, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2600 Michelson Drive, Suite 300, Irvine, CA 92612, United States of America, with the registration number 4078060 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Michael Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 21, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Change of the Company's name into PERSONAL TRAINING LUXEMBOURG Sarl and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).
  - 2. Miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into PERSONAL TRAINING LUXEMBOURG Sàrl and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PERSONAL TRAINING LUXEMBOURG Sàrl (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»



#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt troisième jour du mois d'août,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PT LUXEMBOURG Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 271 (la Société). La Société a été constituée le 21 mai 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1681 du 9 août 2007.

A comparu USA PT, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2600 Michelson Drive, Suite 300, Irvine, CA 92612, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4078060 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Michael Meylan, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 août 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

- L' Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Modification de la dénomination sociale en PERSONAL TRAINING LUXEMBOURG Sàrl et modification subséquente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts de la Société (les Statuts).
  - 2. Divers
  - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

# Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale en PERSONAL TRAINING LUXEMBOURG Sàrl et décide de modifier et par la présente modifie l'article 1 <sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er. **Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination PERSONAL TRAINING LUXEMBOURG Sàrl (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)».

# Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 2.500,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24094. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110910/211/87.

(070126217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



# Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 123.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007110911/272/12.

(070126234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Trattoria SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 1, Am leweschten Eck.

R.C.S. Luxembourg B 98.205.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur / administrateur-délégué au sein de la société TRATTORIA S.A., 1, Am leweschten Eck, L-9157 Heiderscheid.

Et ça sur effet immédiat.

Heiderscheid, le 20 septembre 2007.

P. Baroni.

Référence de publication: 2007110912/8126/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07267. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Richbourg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RICHBOURG INVEST SA, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, ci-après «la Société», constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 novembre 2005, numéro 1295.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 1 <sup>er</sup> septembre 2007, numéro 1859.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 109.518.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 heures par M <sup>e</sup> Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président et désignant Mademoiselle Sylvie Scheer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Christophe Hoeltgen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

# Composition de l'assemblée

Il existe actuellement trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros.

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.



Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

# Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la société
- 2. Modification afférente de l'article trois des statuts
- 3. Divers
- II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé le point à l'ordre du jour.

## Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de modifier l'objet social de la société.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. La Société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et immobilières variées dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles.

La société a pour objet principal l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la vente et la mise en valeur par construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle pourra gérer et mettre en valeur ses actifs mobiliers ou immobiliers de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et cela quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires.

La société peut hypothéquer ses biens immobiliers.

En général, la Société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.»

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à sept cents euros (EUR 700,-).

# Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Berna, S. Scheer, C. Hoeltgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26529. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



T. Metzler.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 septembre 2007.

Référence de publication: 2007110918/222/83.

(070127004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Citi Umbrella Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110919/242/12.

(070126638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2007

Est nommé administrateur-délégué, VARO BVBA, administrateur; ayant son siège social à 1, Dennenweg, 3190 Boort-meerbeek en Belgique. Et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur qui arrivera à échéance en 2008.

Est nommé président du conseil d'administration, VARO BVBA, administrateur, ayant son siège social à 1, Dennenweg, 3190 Boortmeerbeek en Belgique. Et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur qui arrivera à échéance en 2008.

P. Gillis / E. Verbist / R. Geeraerts

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007110920/1241/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### Mobsat Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.591.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- APAX FRANCE VI, fonds commun de placements à risques, represented by APAX PARTNERS SA., with registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register (RCS) under number 309 044 840;
- ALTAMIR AMBOISE, société en commandite par actions, with registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register (RCS) under number 390 965 895, represented by APAX PARTNERS & CIE Gérance, société anonyme, with registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register (RCS) under number 402 098 917;

both represented by M <sup>e</sup> François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be registered with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MOBSAT GERANCE S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.



**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and may also act as a manager of any partnership or company.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the

Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares, each with a nominal value of one Euro (1.-  $\leq$ ) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong. Decisions of the board of managers are validly taken



by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, maybe conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation). Article 8. Liability Managers

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities. No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be several, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing



at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

# Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and fully paid-up the number of shares set out against their names:

Shareholder	Number of	Subscription
	shares	Price
	subscribed	(EUR)
APAX FRANCE VI FCPR	9,000	9,000
ALTAMIR AMBOISE SCA	3,500	3,500
Total	12,500	12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is as of now available to the Company.

Proof of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

## Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

## Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. The number of managers is set at one (1) and the following person is appointed manager of the Company for a duration of five (5) years:
- Mr Michael Collins, Chairman of the Conseil de gérance of MOBSAT GROUP HOLDING S.àr.l., a citizen of the United Kingdom, born on 26 March 1937 in Chislehurst, residing 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, London Road, ASCOT SL5 7EQ, United Kingdom.

# Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.



The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the prenamed members of the board signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- APAX FRANCE VI, fonds commun de placements à risques, représentée par APAX PARTNERS S.A., avec siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (RCS) sous le numéro 309 044 840;
- ALTAMIR AMBOISE, société en commandite par actions, avec siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (RCS) sous le numéro 390 965 895, représentée par APAX PARTNERS & CIE Gérance, société anonyme, avec siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (RCS) sous le numéro 402 098 917;

toutes les deux représentées par M <sup>e</sup> François Felten, maître en droit demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, es qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MOBSAT GÉRANCE S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance et peut également agir en tant que gérant de toute société en commandite ou toute autre société.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (y compris par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou qui est gérée ou contrôlée (directement ou indirectement) par la même entité que la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et peut investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers, dans des droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété meuble ou immeuble de toute sorte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.



**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cent (500) Parts Sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant. La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «revendication», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus. Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;



- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
  - Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.
- **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales inscrit à côté de leur nom:

Actionnaire	Nombre	Prix de
	de parts	souscription
	sociales	(EUR)
	souscrites	
APAX FRANCE VI FCPR	9.000	9.000,-
ALTAMIR AMBOISE SCA	3.500	3.500,-
Total	12.500	12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées entièrement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est maintenant à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

# Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 2. Le nombre de gérants est fixé à un (1) et la personne suivante est nommé gérant de la Société pour une durée de cinq (5) ans:
- M. Michael Collins, Président du Conseil de gérance de MOBSAT GROUP HOLDING S.àr.l., un citoyen du Royaume-Uni, né le 26 mars 1937 à Chislehurst, demeurant 2 Alexandra House, Queenshill Lodge, Londres Road, ASCOT SL5 7EQ, Royaume-Uni.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Felten, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24883. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110705/211/404.

(070126821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# hf integral, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 129.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007110900/206/12.

(070126222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# VECTIS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

E. Schlesser Notaire

Référence de publication: 2007110907/227/12.

(070126230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Vectis PSF, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.768.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007110909/227/12.

(070126232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# L'Arcobaleno, Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007110913/272/12.

(070126236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# GK-Lux TP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.191.

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire, de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gilbert Chatte, associé unique de la société GK-LUX TP S.à r.l. établie et ayant son siège social à L 5884 Hesperange, 300 C, route de Thionville, ci-après «la Société», inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B128.191, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2007 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1449 du 13 juillet 2007,

Valablement représenté par Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à L 2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,



en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 8 juin 2007, qui après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné sera jointe au présent acte en vue de son enregistrement.

Le prédit comparant, représenté tel que déclaré ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, qui ont été prise dans l'intérêt de la Société et qui portent sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Transfert du siège social de son adresse actuelle vers Wasserbillig, avec effet à la date du présent acte;
- 2. Modification de l'article 4-1 des statuts de la Société, afin de refléter le transfert du siège social décidé;
- 3. Divers.

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise à L 5884 Hesperange, 300 C, route de Thionville, à L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg avec effet à la date du présent acte.

# Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4-1 des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège décidé. Par conséquent, l'article 4-1 des statuts de la Société est remplacé comme suit:

«4.1 Le siège social est établi dans la Commune de Wasserbillig. Le siège social pourra être transféré dans la Commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

#### Frais

Les frais, coûts, rémunération et charges de quelque natures que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR quatre cent cinquante (450,- euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant à parler, la séance à 10.00 heures est levée.

Dont acte.

Le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête, les présentes.

Le présent acte ayant été élu en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: De Freitas, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 août 2007. Relation: REM/2007/1531. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007110921/218/46.

(070126999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# The Bridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2007

Monsieur Eric Verbist (administrateur) a changé d'adresse et demeure à présent à B-2100 Deurne, 20, rue Ivan Maquinaylei, Belgique.

P. Gillis / E. Verbist / R. Geeraerts

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007110924/1241/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Thillco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 120.131.

# Kündigung des Arbeitsverhältnisses

Hiermit kündige ich mein Arbeitsverhältnis als Technischer Geschäftsführer fristgerecht unter Einhaltung der Kündigungsfrist zum 15. August 2007.



Zur Kenntnis genommen C. Weber / P. Diederich

Référence de publication: 2007110926/1286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Fibart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110925/242/12.

(070126667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# EM Promotions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.158.

L'an deux mille sept, le dix août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée EUROPEAN SERVICES AND EQUIPMENT S.à r.l., en abrégé ESE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B 112.910,

ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 août 2007.

2. Monsieur Leonardo Antonino Milano, commerçant, né à Gioia del Colle (Italie) le 30 décembre 1960, demeurant à L-4438 Soleuvre, 218, rue de Differdange,

ici représenté par Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 7 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société EM PROMOTIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 5 du 5 janvier 2007.
  - Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) par l'émission de quatre cents (400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société EUROPEAN SERVICES AND EQUIPMENT S.à r.l., précitée, ici représentée par Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant,

déclare souscrire les quatre cents (400) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même contre EM PROMOTIONS S.à r.l. d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de la société EM PROMOTIONS S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 31 juillet 2007 est annexé.



Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

# Deuxième résolution

Les associés décident modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Le capital social est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant technique Monsieur Leonardo Antonio Milano, prénommé et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

### Quatrième résolution

Les associés décident de nommer un gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, Côte d'Eich.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22842. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110927/220/64.

(070126870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Immo Lorena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 96.658.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO LORENA S.A., ayant son siège social à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2003, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n ° 1231 en date du 21 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Eric Corvina, maître-couvreur, demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Romain Winkel, employé privé, demeurant professionnellement à Differdange, L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joanna Rickal, secrétaire, demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de Bascharage à Pétange.
- 2.- Modification subséquente du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Fixation de l'adresse du siège social au L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.



III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bascharage à Pétange.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.» (...)

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a levé la séance.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Corvina, Rickal, Winkel, Schuman.

Enregistré à Esch/Al., le 12 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10787. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 14 septembre 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007110931/237/50.

(070126844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 32.327.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 20 avril 2007

En date du 20 avril 2007, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Thomas Rostron, Marnix Arickx, Nicolas Faller, William De Vijlder, Thierry Schuman, Paul Mestag, FORTIS BANQUE S.A. et FORTIS VERZEKERINGEN NEDERLAND N.V. et FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / H. Corbet

Référence de publication: 2007110940/755/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Rolub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 42.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110939/242/12.

(070126671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

#### Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 91.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110941/242/12.

(070126680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 258.675,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110942/242/13.

(070126682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Venice Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.829.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

Administrateur-délégué:

- Monsieur Nicola Luca Maria Veronese, demeurant au 49, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg

Administrateur:

- Monsieur Cesare Luigi Maria Veronese, demeurant au 1, via Monte Moro, I-28040 Dormelletto.
- Madame Giorgetta Maria Colombo, demeurant au 1, via Monte Moro, I-28040 Dormelletto.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007110936/7342/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06275. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 septembre 2007. H. Hellinckx Notaire

Référence de publication: 2007110937/242/12.

(070126678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# ING PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.192.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 95.698.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEM-BOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007. ING PFCE FINCO S.à r.l. Signatures

Référence de publication: 2007110944/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Maître Mevlüde - Aysun Tokbag, «Rechtsanwältin», residing professionally in Luxembourg,

acting as attorney in fact of the Company pursuant to a resolution of the board of directors passed on 1 August 2007, A copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party declared and requested the notary to act that:

- 1. The Company has been incorporated under the name of ORIFLAME INTERNATIONAL S.A. pursuant to a deed of Mr. Georges Altwies, notary residing in Dudelange on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n o 61 dated 16 May 1970, the articles of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr. Gérard Lecuit on 21 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n o 1527 dated 23 July 2007.
- 2. The share capital of the Company is set at sixty nine million five hundred eighty seven thousand three hundred fifty seven Euros and fifty Cents (EUR 69,587,357.50) represented by fifty five million six hundred sixty nine thousand eight hundred eighty six (55,669,886) shares of no nominal value.
- 3. According to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euro (EUR 102,400,000.-) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan.
- 4. During its meeting dated 1 August 2007, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eighty four thousand eight hundred thirteen Euros and seventy five Cents (EUR 84,813.75) within the authorised share capital by the issue of sixty seven thousand eight hundred fifty one (67,851) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders, and with an aggregate share premium of two million five hundred four thousand four hundred thirty three Euros and twenty five Cents (EUR 2,504,433.25).
- 5. A list containing the name of the subscribers, the number of shares subscribed and the exercise price paid is attached to the present deed to be registered with it.



- 6. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of two million five hundred eighty nine thousand two hundred forty seven Euros (EUR 2,589,247.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.
- 7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

«The share capital of the Company is fixed at sixty nine million six hundred seventy two thousand one hundred seventy one Euros and twenty five Cents (EUR 69,672,171.25), represented by fifty five million seven hundred thirty seven thousand seven hundred thirty seven (55,737,737) shares of no nominal value.»

# Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

#### Valuation - Costs

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately twenty-eight thousand seven hundred Euros (EUR 28,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu:

Maître Mevlüde - Aysun Tokbag, «Rechtsanwältin», demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société prise en réunion en date du 1 <sup>er</sup> août 2007,

une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1. La Société a été constituée sous le nom de ORIFLAME INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par-devant Maître Georges Altwies, notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 61 du 16 mai 1970, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1527 du 23 juillet 2007.
- 2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante neuf millions cinq cent quatre-vingt sept mille trois cent cinquante-sept euros et cinquante cents (EUR 69.587.357,50), représenté par cinquante cinq millions six cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt six (55.669.886) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3. Aux termes de l'alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000,-), et l'alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2005.
- 4. Lors de sa réunion du 1 <sup>er</sup> août 2007, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt quatre mille huit cent treize euros soixante-quinze cents (EUR 84.813,75,-) dans les limites du capital autorisé par l'émission de soixante-sept mille huit cent cinquante-et-une (67.851) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent quatre mille quatre cent trente-trois euros vingt-cinq cents (EUR 2.504.433,25,-).
- 5. Une liste contenant le nom des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice payé est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.



- 6. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt neuf mille deux cent quarante-sept euros (EUR 2.589.247,-) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.
- 7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-neuf millions six cent soixante-douze mille cent soixante-et-onze euros et vingtcinq cents (EUR 69.672.171,25) représenté par cinquante-cinq millions sept cent trente-sept mille sept cent trente-sept (55.737.737) actions, sans désignation de valeur nominale.»

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

#### Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à vingt huit mille sept cents euros (EUR 28.700,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-A. Tokbag, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23332. — Reçu 25.892,47 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110935/220/113.

(070126841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature

Notaire

Référence de publication: 2007110947/242/12.

(070126690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2007

En date du 17 avril 2007, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle prend note de la démission de Monsieur Eric Jens de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 1 er mars 2007;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Dirk Van Ommeren, William De Vijlder, Carlo Friob et de Madame Monique Vanmollekot.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.



Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STRATEGY FUND

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / Signature

Référence de publication: 2007110932/755/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

#### Lema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.131.

L'an deux mille sept, le treize août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMA S.A., avec siège social à Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 du 3 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

- Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts.
- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

# Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La société a pour objet l'activité de marchand de biens immobiliers, soit la vente et l'achat de biens immobiliers.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tout titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titre ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, ferme mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, S. Biver, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22866. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110938/220/58.

(070126831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Condor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110945/242/12.

(070126688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Dame Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110948/242/13.

(070126692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Bad Saeckingen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.249.

In the year two thousand seven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., with its registered office at L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 124.359,

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 10, 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:



- that it is the sole actual shareholder of BAD SAECKINGEN PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on June 8, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
  - that the sole shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred ninety five thousand two hundred euro (EUR 295,200.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three hundred seven thousand seven hundred euro (EUR 307,700.-) by the issuance of eleven thousand eight hundred eight (11,808) new shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Nicolas Charbonnet, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for eleven thousand eight hundred eight (11,808) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares, including a share premium in an aggregate amount of two million six hundred fifty six thousand eight hundred euro (EUR 2,656,800.-), by a contribution in cash.

The total amount of two million nine hundred fifty two thousand euro (EUR 2,952,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** The capital is fixed at three hundred seven thousand seven hundred euro (EUR 307,700.-) represented by twelve thousand three hundred eight (12,308) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately thirty-three thousand euro (33,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 124.359,

ici représentée par Monsieur Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société BAD SAECKINGEN PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 8 juin 2007, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
  - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre vingt quinze mille deux cents euros (295.200,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trois cent sept mille sept cents euros (307.700,- EUR) par l'émission de onze mille huit cent huit (11.808) parts sociales nouvelles d'une



valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

# Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Nicolas Charbonnet, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire onze mille huit cent huit (11.808) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles, y compris une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent cinquante six un mille huit cents euros (EUR 2.656.800,-), par un apport en numéraire.

Le montant de deux millions neuf cinquante deux mille euros (EUR 2.952.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à trois cent sept mille sept cents euros (307.700,- EUR) représenté par douze mille trois cent huit (12.308) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trente trois mille euros (EUR 33.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Charbonnet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22850. — Reçu 29.520 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110950/220/100.

(070126824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Oakland Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007110951/272/12.

(070126752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Lux Publicité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.590.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Barbara Boileau, secrétaire médicale, demeurant à F-57650 Fontoy, 29, rue des Roses (France)



représentée par Monsieur Anouar Belli en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

# Titre I er . Dénomination, Siège, Objet, Durée

## 1. Forme, dénomination.

- 1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).
  - 1.2 La Société adopte la dénomination LUX PUBLICITE S.A.

# 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

### 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'étude, la conception, la fabrication, la distribution, la sous-traitance et la vente de tous gadgets, supports ou articles publicitaires imprimés ou de sérigraphie, ainsi que tout ce qui peut se rattacher ou découler de cette forme d'activité, la création, l'acquisition et l'exploitation de tous articles de même nature. La société a également pour objet l'achat, la vente en gros, demi-gros, détail, de vins fins, champagne, spiritueux et toutes boissons alcoolisées ou non, servant de support aux cadeaux publicitaires d'entreprises et à des cadeaux de fin d'année. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de fabrique e toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et marques, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

# Titre II. Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.
- **6. Nature des actions.** Les actions resteront nominatives jusqu'à la libération complète du capital. Une fois le capital entièrement libéré, les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### 8. Modification du capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
  - 8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

# Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

# 9. Conseil d'administration.



- 9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.
- 9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.
- 9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### 10. Réunions du conseil d'administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.
- 10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.
- 10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

# 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

#### 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.



- 12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### 14. Commissaire aux comptes.

- 14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Titre V. Assemblée générale des actionnaires

## 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi d'avril à 15.00 heures, et pour la première fois en 2008.
- 17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
- **18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

### Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

# 19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.



### 20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Titre VII. Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## Titre VIII. Loi applicable

**22.** Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### Souscription et libération

Toutes les actions ont été libérées à hauteur d'un quart (25%) par des versements en numéraire à concurrence de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), lequel montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

# Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération.
- 2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur Unique pour une période maximale de six (6) ans, expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

Monsieur Laurent Boileau, employé privé, né le 9 juillet 1966 à Metz (France) demeurant à F-57650 Fontoy, 29, rue des Roses.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S. à r.l. ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Belli, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10692. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007110701/272/223.

(070126816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



### ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 629.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING PFCE TOP HOLDCO S.à r.l.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007110952/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 130.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007110953/272/13.

(070126755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### Ramey S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MORGAN STANLEY OOSTBURG AND PARTNERS S.e c.s., a partnership incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 174,

here represented by Josiane Meissener, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. MORGAN STANLEY OOSTBURG B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under registration number 34277636,

here represented by Josiane Meissener, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

3. ARGANCE S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 053,

here represented by Josiane Meissener, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as mentioned above, then requested to have the following declarations notarized:



On July 11, 2007, the undersigned notary received, under the index number 2284/07, the incorporation deed of RAMEY S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 465, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (hereafter the «Company»), pursuant to which deed MORGAN STANELY OOSTBURG AND PARTNERS S.e c.s. (formerly ARGANCE AND PARTNERS S.e c.s.) appeared to be the sole shareholder of the Company.

By the present deed, the appearing parties declare that certain scrivener's mistakes have been committed in the incorporation deed of the Company with respect to the capital structure of the Company, in particular the number of, and the issue premium attached to, the class C shares of the Company.

The correct number of C shares subscribed for and issued upon incorporation of the Company should have been from inception «6,246 (six thousand two hundred forty-six)» rather than «3,162 (three thousand one hundred sixty-two)» as mentioned in the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association in both the English and the French versions.

Subsequently, the correct total subscribed share capital should have been fixed at «USD 2,006,249 (two million six thousand two hundred forty-nine US Dollars)» instead of «USD 2,003,165 (two million three thousand one hundred sixty-five US Dollars)» as mentioned under the first paragraph of article 5 in both the English and the French versions of the Company's articles of association.

The correct issue premium attached to said C shares should have been from inception «USD 9,993,754 (nine million nine hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-four US Dollars)» instead of «USD 9,996,838 (nine million nine hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-eight US Dollars)» as mentioned in the second paragraph of article 5 of the Company's articles of association in both the English and the French versions.

Finally, in the ultimate paragraph of the «Subscription and Payment» section, the correct allocations of the contribution amount should have been from inception

- «USD 2,006,249 (two million six thousand two hundred forty-nine US Dollars)» rather than «USD 2,003,165 (two million three thousand one hundred sixty-five US Dollars)» to be allocated to the share capital,
- «USD 3,210,006,751 (three billion two hundred ten million six thousand seven hundred fifty-one US Dollars)» rather than «USD 3,210,009,835 (three billion two hundred ten million nine thousand eight hundred thirty-five US Dollars)» to be allocated to the share premium account, out of which
- «USD 200,624.90 (two hundred thousand six hundred twenty-four US Dollars and ninety cent)» instead of «USD 200,316.50 (two hundred thousand three hundred sixteen US Dollars and fifty cent)» shall be allocated to the legal reserve of the Company.

By the present deed, the above named appearing persons have requested the retroactive correction of the above scrivener's mistakes under article 5 of the Company's articles of association and in the «Subscription and Payment» section in both the English and the French versions.

As a consequence of the foregoing points, article 5 and the ultimate paragraph of the 'Subscription and Payment' section of the incorporation deed are retroactively amended so as to read as from the formation of the Company as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 2,006,249 (two million six thousand two hundred forty-nine US Dollars), represented by 2,000,000 (two million) A shares, 1 (one) B share, 6,246 (six thousand two hundred forty-six) C shares, 1 (one) D share and 1 (one) E share, each having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) per share.

An issue premium of USD 39,999,999 (thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) is attached to the B share, an issue premium of USD 9,993,754 (nine million nine hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-four US Dollars) is attached to the C shares, an issue premium of USD 3,160,009,999 (three billion one hundred sixty million nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) is attached to the D share and an issue premium of USD 2,999 (two thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) is attached to the E share.»

# «Subscription and Payment

(...)

The amount of USD 2,006,249 (two million six thousand two hundred forty-nine US Dollars) is allocated to the share capital and an amount of USD 3,210,006,751 (three billion two hundred ten million six thousand seven hundred fifty-one US Dollars) is allocated to the share premium, out of which USD 200,624.90 (two hundred thousand six hundred twenty-four US Dollars and ninety cent) shall be allocated to the legal reserve of the Company.»

The deed shall otherwise remain unchanged.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

In witness whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.



## Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MORGAN STANLEY OOSTBURG AND PARTNERS S.e c.s., une société en commandite simple constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 130 174,

ici représentée par Josiane Meissener, résidant à titre professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. MORGAN STANLEY OOSTBURG B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit néerlandais, avec siège social à Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro d'immatriculation 34277636,

ici représentée par Josiane Meissener, résidant à titre professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

3. ARGANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 130 053,

ici représentée par Josiane Meissener, résidant à titre professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

En date du 11 juillet 2007, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 2284/07 de son répertoire l'acte constitutif de la société RAMEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 130 465, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (ci-après la «Société»), dans lequel MORGAN STANLEY OOSTBURG AND PARTNERS S.e c.s. (anc. ARGANCE AND PARTNERS S.e c.s.) est apparue comme associé unique de la Société.

Les comparants déclarent par la présente avoir constaté des erreurs dans l'acte de constitution de la Société en ce qui concerne la structure du capital de la Société, en particulier le nombre de, et la prime d'émission relative aux, parts sociales de classe C de la Société.

Le nombre correct de parts sociales C souscrites et émises lors de la constitution de la Société aurait dû être dès l'origine «6.246 (six mille deux cent quarante-six)» au lieu de «3.162» (trois mille cent soixante-deux) ainsi qu'il est mentionné au premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société à la fois dans la version anglaise et française.

Dès lors, le montant total correct du capital social souscrit aurait dû être fixé à «USD 2.006.249 (deux millions six mille deux cent quarante-neuf Dollars américains)» au lieu de «USD 2.003.165 (deux millions trois mille cent soixante-cinq Dollars américains)» tel qu'il est indiqué sous le premier paragraphe de l'article 5 dans les versions anglaise et française des statuts de la Société.

La prime d'émission correcte relative auxdites parts sociales C aurait dû être dès l'origine «USD 9.993.754 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-quatre Dollars américains)» au lieu de «USD 9.996.838 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-huit Dollars américains)» ainsi qu'elle est mentionnée dans le second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société dans les deux versions anglaise et française.

Enfin, dans le dernier paragraphe de la section intitulée «Souscription et Libération», les affectations correctes du montant de l'apport aurait dû être dès l'origine:

- «USD 2.006.249 (deux millions six mille deux cent quarante-neuf Dollars américains)» au lieu de «USD 2.003.165 (deux millions trois mille cent soixante-cinq Dollars américains)» à affecter au capital social,
- «USD 3.210.006.751 (trois milliards deux cent dix millions six mille sept cent cinquante et un Dollars américains)» au lieu de «USD 3.210.009.835 (trois milliards deux cent dix million neuf mille huit cent trente-cinq Dollars américains)» à affecter au compte de prime, dont
- «USD 200.624,90 (deux cent mille six cent vingt-quatre Dollars américains et quatre-vingt-dix cent)» au lieu de «USD 200.316,50 (deux cent mille trois cent seize Dollars américains et cinquante cent) devront être alloués à la réserve légale de la Société.

Par la présente, les comparants susmentionnés requièrent la rectification rétroactive des erreurs mentionnées cidessus tant dans l'article 5 des statuts de la Société que dans la section 'Souscription et Libération' dans les deux versions anglaise et française.

Il résulte des considérations ci-dessus que l'article 5 et le dernier paragraphe de la section intitulée 'Souscription et Libération' de l'acte de constitution sont rétroactivement modifiés afin d'avoir la teneur suivante avec effet dès la formation de la Société:



« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 2.006.249 (deux millions six mille deux cent quarante-neuf Dollars américains), représenté par 2.000.000 (deux millions de parts sociales A, 1 (une) part sociale B, 6.246 (six mille deux cent quarante-six) parts sociales C, 1 (une) part sociale D ainsi que 1 (une) part sociale E d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune.

Une prime d'émission de USD 39.999.999 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) est attachée à la part sociale B, une prime d'émission de USD 9.993.754 (neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-quatre Dollars américains) est attachée aux parts sociales C, une prime d'émission de 3.160.009.999 (trois milliards cent soixante millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) est attachée à la part sociale D et une prime d'émission de USD 2.999 (deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) est attachée à la part sociale E.»

«Souscription et Libération

(...)

Le montant de USD 2.006.249 (deux millions six mille deux cent quarante-neuf Dollars américains) est alloué au capital social et un montant de USD 3.210.006.751 (trois milliards deux cent dix million six mille sept cent cinquante et un Dollars américains) est alloué à la prime d'émission, dont un montant de USD 200.624,90 (deux cent mille six cent vingt-quatre Dollars américains et quatre-vingt-dix cent) sera affecté à la réserve légale.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Meissener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007. Relation LAC/2007/25164. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007110954/242/172.

(070126807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Pradera Central Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour PRADERA CENTRAL OLOMOUC SARL

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Racot / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007110884/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04687. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Geo-Bildinx s.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 septembre 2007.

G. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007110923/220/12.

(070126659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# NOC Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110928/242/12.

(070126669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### Sonoco-Alcore S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 septembre 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007110922/218/12.

(070126653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Jean Paul Spang, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

Acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 65153 and having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company»), and incorporated on the 1st of July, 1998 following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 674 on September 21, 1998. The articles of association of the Company were last amended on 29 May 2007 by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C number 1492 on 18 July 2007.

By virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 9 August 2007, an excerpt of which resolutions by the board of directors, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I. That the issued share capital of the Company is presently set at six million five hundred sixty six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,566,250) divided into three million eight hundred sixty two thousand five hundred shares (3,862,500) with a nominal value of one Euro and seventy cents (EUR 1.70) each.
- II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at nineteen million five hundred fifty thousand Euro (EUR 19,550,000) divided into eleven million five hundred thousand (11,500,000) shares with a par value of one Euro and seventy cents (EUR 1.70) each and that pursuant to the



same article 5, the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

- III. That the board of directors of the Company, in the circular resolutions adopted on 9 August 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue seventy thousand (70,000) shares of the Company, under the existing authorised capital with cancellation and/or limitation of any preferential subscription rights of the Company's existing shareholders and has appointed any director of the Company, as the special attorney in fact of the board of directors to confirm the effective issue thereof upon receipt of subscription monies.
- IV. That Mr. Milan Janku, in his capacity as special attorney in fact of the board of directors, having acknowledged that the Company had received for value 8 August 2007 an amount of three million eight hundred three thousand one hundred seventy one euros and thirty seven cents (EUR 3,803,171.37) for the issue and subscription of seventy thousand (70,000) new shares has decided on 9 August 2007 to issue seventy thousand (70,000) shares of the Company with a par value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share for an amount of one hundred nineteen thousand euros (EUR 119,000), the surplus of the subscription price being an amount of three million six hundred eighty four thousand one hundred seventy one euros and thirty seven cents (EUR 3.684.171,37) paid in a share premium.
- V. That the total amount of three million eight hundred three thousand one hundred seventy one euros and thirty seven cents (EUR 3,803,171.37) has been on 8 August 2007 at the disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.
- VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 9 August 2007, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:
- « **Art. 5.** «The issued capital of the Company is fixed at six million six hundred eighty five thousand two hundred fifty euro (EUR 6,685,250) divided into three million nine hundred thirty two thousand five hundred (3,932,500) shares with a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) each».

#### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately forty one thousand five hundred euros (EUR 41,500).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Maître Jean Paul Spang, avocat, résidant à Luxembourg.

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., une société anonyme soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B, avec le numéro 65.153 et ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), et constituée le 1 er juillet, 1998 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C sous le numéro 674 le 21 Septembre, 1998. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 1492 le 18 juillet 2007.

En vertu du pouvoir qui lui a été conféré par resolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 9 août 2007, copies desdites résolutions du conseil d'administration et décisions adoptées par le mandataire spécial, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à six millions cinq cent soixante six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.566.250) divisé en trois millions huit cent soixante deux mille cinq cent actions (3.862.500), chacune ayant une valeur nominale de un euro et soixante dix cents (EUR 1,70).
- II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix neuf millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 19.550.000) divisé en onze millions cinq cent mille (11.500.000) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et soixante dix cents (EUR 1,70) et que conformément au même article 5, le conseil



d'administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital émis de la Société, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation de capital.

- III. Que le conseil d'administration de la Société, dans les résolutions circulaires adoptées le 9 août 2007 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre soixante dix mille (70.000) actions de la Société, sous le capital autorisé existant avec suppression et/ ou limitation de tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, et a nommé tout administrateur de la Société, comme mandataire spécial du conseil d'administration pour confirmer l'émission effective à reception des souscriptions.
- IV. Que Monsieur Milan Janku, en sa capacité de mandataire spécial du conseil d'administration, ayant pris acte que la Société a reçu avec date de valeur le 8 août 2007 un montant de trois millions huit cent trois mille cent soixante et onze euros et trente sept cents (EUR 3.803.171,37) pour l'émission et la souscription de soixante dix mille (70.000) nouvelles actions a decidé le 9 août 2007 d'émettre soixante dix mille (70.000) actions de la Société, chacune ayant une valeur nominale de un euro et soixante dix cents (EUR 1,70) pour un montant de cent dix neuf mille euros (EUR 119.000), le surplus du prix de souscription d'un montant de trois millions six cent quatre vingt quatre mille cent soixante et onze euros et trente sept cents (EUR 3.684.171,37) étant payé dans une prime d'émission.
- V. Que le montant total de trois millions huit cent trois mille cent soixante et onze euros et trente sept cents (EUR 3.803.171,37) est à compter du 8 août 2007 à la libre disposition de la Société, comme prouvé au notaire instrumentant par présentation des documents concernant lesdits paiements.
- VI. Qu'en conséquence de l'émission d'actions mentionnée ci-dessus, avec effet au 9 août 2007, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 5.** « Le capital émis de la Société est fixé à six millions six cent quatre vingt cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 6.685.250) représenté par trois millions neuf cent trente deux mille cinq cent (3.932.500) actions, chacune ayant une valeur nominale de un euro et soixante dix cents (EUR 1,70)».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quarante et un mille cinq cents euros (EUR 41.500).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22838. — Reçu 38.031,71 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110946/220/121.

(070126828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 92.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007110949/272/12.

(070126750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.



### WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 3.750.800,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110943/242/13.

(070126686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

# Geo-Bildinx s.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.810.

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KENTISH FINANCE LTD, ayant son siège social aux lles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 335030, ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'un pouvoir général daté du 19 mai 2003.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

-Qu'elle est la seule et unique associée de la société GEO-BILDINX S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 693 du 26 septembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 juillet 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

### Résolution unique

L'associée unique décide d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. (dernier paragraphe). Elle pourra, dans le cadre de son objet, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe tous concours, prêts, avances ou garanties réelles et personnelles.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22390. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur, F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110960/220/34.

(070126658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 septembre 2007. H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110933/242/12.

(070126674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

## Cutec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007110934/242/12.

(070126676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 515.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING PFCE MIDDLE HOLDCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007110955/1212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00513. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### NIKKO BANK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 20 août 2007 au siège social de la Banque que:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Hajime Mizuno avec effet au 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

J. P. Hettinger

Référence de publication: 2007110980/64/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck